No of Page/		
N° de page	24	



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 1.		
Voir la section 1.		

STANDARD REQUEST FOR BID

INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No N° de la	Amendment No N° de
demande 202402348	modification
Supplier SA No N° de l'AMA de	
fournisseur :	
E60PQ-140003/	

Solicitation closes – La demande prend fin :	File No N° de dossier
at – à See Section 1 Voir la section 1 on – le See Section 1	
Voir la section 1	



	0.						
	N° de page	24					
Date of Solicitation – Date de la demande							
10 mai 2024							
Address inquiries to – Adress	er toute deman	de de renseignement à :					
See Section 2, Article 4	1						
See Section 2, Article 4	.1.						
Voir Section 2, Article 4	.1						
Destination							
Sac Saction 2 Annay A							
See Section 2, Annex A.	1						
Voir Section 2, Annexe	A.						

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : Date :

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires
Section 2 - Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 - INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Étans 1 - Roun les reliers 2 et 2 equipment

Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Non.

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. On recommandera d'attribuer le contrat au soumissionnaire qui a présenté la soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas.

Le Canada évaluera les soumissions et accordera les contrats par catégorie. À des fins administratives, dans l'éventualité où un même soumissionnaire remporterait plus d'une catégorie, le Canada peut attribuer un seul contrat contenant les catégories obtenues par le soumissionnaire.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants <u>APRÈS</u> la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 - 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 - une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 - 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 - 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Pour les besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants <u>AVEC</u> sa soumission :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 - 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 - 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 - 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 - 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le Guide sur les modalités d'aménagement des postes de travail (GMAPT) contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie des IAS individuelles aux termes du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants <u>AVEC</u> sa soumission :

• Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

Exigences en matière de sécurité :

- 1. Conditions
 - a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide (SOV), comme le précise l'annexe B.
 - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
- 2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html).
- 3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus :
 - Avant l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
 - a. Le numéro d'autorisation SOV valide du soumissionnaire émis par la DSIC.
 - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Invitation à soumissionner publiée par :							
l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.						
Clôture de l'invitation à soumissionner — Prés	entation d'une soumission :						
Les soumissions doivent être soumises aux date	et heure indiquées ci-dessous.						
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	le 28 mai, 2024 14:00 HDE (heure d'été de l'Est)						
À l'adresse de courriel :	Victoria.Amira@rcmp-grc.gc.ca						
Demandes de renseignements sur l'invitation à	Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner :						
Sauf indication contraire dans la colonne adjace des demandes de renseignements au sujet de l' contractante au plus tard deux jours ouvrables demandes reçues après cette date limite pourra	Cinq (5) jours ouvrables						

SECTION 2 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat								
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/PQ s'appliquent au								
	contrat et en font partie intégrante.								
2.	Exigence en matière de sécurité (l'article coché s'applique)								
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à								
	l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les								
		modalités suivantes.							
	a.	L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.							
		Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER							
		LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne							
	 soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés. b. X Une cote de sécurité est exigée. 								
	D.	^		x exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des					
			présentes.	A exigences en matiere de cote de securite enoncees dans l'annexe b des					
	c.			d'aucune exigence en matière de sécurité.					
				0					
3. 3.1	Beso			Sanga dada N. Managara A.					
3.1		•	reneur doit effectuer les travaux é	enumeres a l'annexe A.					
4.	•		ables						
4.1			contractante (utilisateur désigné						
	Nom:			Victoria Amira					
	Titre			Agente d'approvisionnement					
			e, organisme ou société d'État :	Gendarmerie royale du Canada					
		esse		73, promenade Leikin, Ottawa (Ontario) K1A 0R2					
	N° de téléphone : 343-596-9464								
4.2	Courriel: Victoria.Amira@rcmp-grc.gc.ca								
4.2		_	le projet [à remplir à l'attribution	au contratj e ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au					
				permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes					
			ions liées au contenu technique de	·					
			·						
				e les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site					
	-			pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de					
			eneur generai (un representant al ement du Canada).	a Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le					
	Non		ement da Canada).						
	Titre								
			e, organisme ou société d'État :						
		esse	, ,						
	N° de téléphone :								
	Courriel :								
4.3	Représentant de l'entrepreneur								
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 6								
	ci-dessous.								
5.			és de paiement						
				trepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette					
	méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.								
	Х		ement unique						
		Pai	ements multiples						

ANNEXE A BESOINS et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

doivent être génériques.

Règle de combinaison des catégories :
Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées aux fins d'évaluation et d'attribution du contrat :
La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.
☐ Catégorie 1
☐ Catégorie 2
Catégorie 5
* Exception : Lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées pour les catégories 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage autorisé de produits non offerts dans le cadre d'un AMA (comme défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.
Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :
L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.
Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, avant la fabrication/la commande des produits . Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 5. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.
Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.
Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.
AMA:
Les produits non offerts dans le cadre d'un AMA peuvent être incorporés dans l'invitation à soumissionner et ne doivent pas dépasser 30 % de la quantité ferme par catégorie. Ces produits doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et

a. Catégorie 1 - Cloisons interraccordables et systèmes autostables
Catégorie 1a - Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)
☐ Catégorie 1b - Éléments d'appui et mobilier autostable
RÈGLE : Produit de rangement en métal
Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.
b. 🔀 Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal
Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (tableau 1 de plus amples détails relatifs aux produits).
d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois
e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage
f. 🔀 Catégorie 6 - Locaux de soutien et espaces de collaboration.
RÈGLE : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Si des produits non offerts dans le cadre d'un AMA font partie d'un besoin, l'UD doit valider la limite de 30 % avant que la catégorie ne soit subdivisée. Les produits non offerts dans le cadre d'un AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.
L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.
g. Produits non offerts dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) :

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s) :

<u>Date de l'inspection du site :</u> À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat (consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation).

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5 et 6. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.

Veuillez vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés.

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégories de produits : 1 et 2

Tableau 1 - Tableau des produits

IIU du GC	Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au	QTÉ	** Veuillez	Numéro de	Prix	Total calculé
	besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)		fournir des renseignemen ts supplémentair es.	pièce du fournisseur	unitaire ferme \$	[Qté x prix] \$
Catégorie 1A						
1 Voir l'annexe C et les plans d'étage.						\$
Catégorie 1B						
bFFHREG24L72WNOL		2	Non		\$	\$
bffhren24l72WNOL IY		4	Non		\$	\$
bSBBFLGA1524XXNK X		6	Non		\$	\$
atégorie 2						
WSSREXXL30L48BELX		6	Non		\$	\$
WSSREXXL30L54BELX		2	Non		\$	\$
a b IY b X a W	tégorie 1B FFHREG24L72WNOL FFHREN24L72WNOL SBBFLGA1524XXNK tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX VSSREXXL30L54BELX r des renseignements sup	tégorie 1B FFHREG24L72WNOL FFHREN24L72WNOL SBBFLGA1524XXNK tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX VSSREXXL30L54BELX r des renseignements supplémentaires :	tégorie 1B FFHREG24L72WNOL FFHREN24L72WNOL SBBFLGA1524XXNK 6 tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX 6 VSSREXXL30L54BELX 2	tégorie 1A sir l'annexe C et les plans d'étage. tégorie 1B FFHREG24L72WNOL FFHREN24L72WNOL SBBFLGA1524XXNK 6 Non tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX FFRENZEZ SEXXL30L54BELX RONG T des renseignements supplémentaires :	tégorie 1A sir l'annexe C et les plans d'étage. tégorie 1B FFHREG24L72WNOL FFHREN24L72WNOL SBBFLGA1524XXNK 6 Non tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX VSSREXXL30L54BELX r des renseignements supplémentaires :	tégorie 1A sir l'annexe C et les plans d'étage. tégorie 1B FFHREG24L72WNOL 2 Non \$ FFHREN24L72WNOL 4 Non \$ SBBFLGA1524XXNK 6 Non \$ tégorie 2 VSSREXXL30L48BELX 6 Non \$ VSSREXXL30L54BELX 2 Non \$ r des renseignements supplémentaires : \$

Tableau 2 - Livraison

	Section A – BESOIN DE L'UT	Section B – SOUMISS	ION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue: Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la fourniture et la livraison selon les exigences ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 6	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	: semaines Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.	\$

*Heures normales de travail : de 8 h à 17 h, confo l'AMA	ormément à l'article	e 5, annexe A de	Prix total de la livraison :	\$
**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur faire avant la date limite de la livraison, en tenan par le fournisseur. Le gouvernement du Canada s advenant le cas où un fournisseur choisirait d'alla de projet.	t compte du temps se dégage de toute i	de livraison indiqué responsabilité		

Tableau 3 - Livraison

	Section A – BESOIN DE L'UT	ILISATEUR DÉSIGNE		Section B – SOUMISS	ION DU FOURNISSEUR
Nº du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue: Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la livraison selon les exigences ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 6	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	: semaines suivant la date de fourniture et de livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.	\$
l'AMA **Le charg faire avant indiqué pa	é de projet doit fournir au fournisseur la date limite de l'installation, en tena r le fournisseur. Le gouvernement du 0 e cas où un fournisseur choisirait d'alle	Prix total de l'installation :	\$		

Tableau 4 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.
	Dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, le chargé de projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.
	L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.
2.	Installations du Canada où se fera la livraison

INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard V-C.5 janvier 2023

	Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.						
	Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.						
2.1	Quai de char	gement/lieu					
Α	Lieu	1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario)					
В	Quai	Il y a un quai de chargement.					
С	Plateforme Le quai est équipé d'une plate-forme élévatrice.						
D	Porte	Le quai comporte une porte de garage et une porte piétonne simple standard mène à la zone d'installation.					
Е	Monte-	S.O.					
	charge						
F	Autre	Le lieu d'installation se trouve au rez-de-chaussée.					
	(préciser,						
	le cas						
	échéant)						
3.	Continuité des attestations						
		nnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du					
		aire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées					
	aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.						
	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par						
	l'utilisateur désigné.						
3.1		relatives à l'intégrité					
3.2		de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi					
3.4	Conformité d	'					
3.5	Attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)						

Tableau 5 - Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total ferme des produits (tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (tableau 3)	\$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
5	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4) [à supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
6	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 4) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	
7	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
8	Coût estimatif total (6 + 7) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

^{*} Les taxes applicables sont en sus.

Tableau 6 - Représentant autorisé du soumissionnaire

	•						
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat						
	Nom:	Téléphone :					
		Courriel:					
		NEA:					

Catégorie de produits : 6

Tableau 1 - Tableau des produits

	Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR			
N°	CIU du GC	Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)	QΤÉ	Veuillez fournir des renseignemen ts supplémentair es.	Numéro de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x prix] \$
				Oui/Non			
	Catégorie 6						
1	6MMTMDBTOL42L96 WYNX	Alimentation électrique et transmission de données non requises.	1	Oui		\$	\$
2	6SLCWAXXWUXXXXX MXXX		2	Non		\$	\$
	** Fournir des renseignements supplémentaires : Le Canada demande aux soumissionnaires de joindre à leur soumission des dessins ou des images, y compris des documents descriptifs, de ces produits.						
						les produits	\$

Tableau 2 - Livraison

	Section A – BESOIN DE L'UT	Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR			
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue: Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la fourniture et la livraison selon les exigences ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 2	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	: semaines Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.	\$
l'AMA **Le charg faire avant par le four	é de projet doit fournir au fournisseur la date limite de la livraison, en tenan nisseur. Le gouvernement du Canada s e cas où un fournisseur choisirait d'alla	Prix total de la livraison :	\$		

Tableau 3 - Livraison

	Section A – BESOIN DE L'UT	ILISATEUR DÉSIGNÉ		Section B – SOUMISSI	ON DU FOURNISSEUR
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue: Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la livraison selon les exigences ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 2	1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	: semaines suivant la date de fourniture et de livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.	\$
l'AMA **Le charg faire avant indiqué pa	ormales de travail : de 8 h à 17 h, conformales de travail : de 8 h à 17 h, conformales de projet doit fournir au fournisseur la date limite de l'installation, en tenar le fournisseur. Le gouvernement du 0 e cas où un fournisseur choisirait d'alla	Prix total de l'installation :	\$		

Tableau 4 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finitior	n standard					
1.1	L'utilisateur désigné finition offerts.	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.					
	-	uvrables suivant l'attribution du contrat, le chargé de projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.					
	L'entrepreneur livre seront facturés au C	ra les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne Canada.					
2.	Installations du Canada où se fera la livraison Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés. Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.						
2.1	Quai de chargemen						
Α	Lieu	1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario) K1C 7K9					
В	Quai						
С	Plateforme élévatrice						
D	Porte	Le quai comporte une porte de garage et une porte piétonne simple standard mène à la zone d'installation.					
E	Monte-charge	S.O.					

F	Autre (préciser, le	Le lieu d'installation se trouve au rez-de-chaussée.
	cas échéant)	
3.	Continuité des attes	stations
	soumissionnaire si le énumérées dans les	certifie qu'en soumettant une offre en réponse à l'appel d'offres, le soumissionnaire, et tout membre du e soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les certifications suivantes parties 6A et 6B de l'AA du soumissionnaire pour les espaces de travail. er des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par
3.1	Dispositions relative	s à l'intégrité
3.2	Programme de cont	rats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
3.4	Conformité des prod	luits
3.5	Attestation des prix	(conformément à l'AMA, partie 6B)

Tableau 5 - Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total ferme des produits (tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (tableau 3)	\$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
5	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4) [à supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
6	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 4) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
7	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
8	Coût estimatif total (6 + 7) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

^{*} Les taxes applicables sont en sus.

Tableau 6 - Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	eprésentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat					
	Nom:	Téléphone :				
		Courriel:				
		NEA:				

SCRL103551 / LVERS103551

ANNEXE B EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les exigences relatives à la sécurité énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) ci-jointe s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Government Gouvernemen of Canada du Canada	t	Contract Number / Numéro du contrat 202402348							
			Security	Classification / Classification d Unclassified / non-classifié	e sécur	ité			
LISTE DE VÉRIF PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	SECURITY REQUIREMEN ICATION DES EXIGENCE - INFORMATION CONTRAC	ES REL	ATIVES À LA SE	ÉCURITÉ (LVERS)					
 Originating Government Department or Organizat Ministère ou organisme gouvernemental d'origine 			200 Acres 100 - 100	or Directorate / Direction génér					
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de se		ame and		ssets Management / La Gestic itractor / Nom et adresse du sc			ia DG		
4. Brief Description of Work / Brève description du tr									
TPOF building - purchase and install of office furniture. This is part of project SRCL 101590 - 93128 - TPOF of				101590 - 93128 – rénovation des	locaux è	u burea	u des		
IOTMP. 5. a) Will the supplier require access to Controlled C Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandi					V	No	Yes		
Le fournisseur aura-t-ii acces a des marchandi 5. b) Will the supplier require access to unclassified		t to the n	rovisions of the Te	chnical Data Control	屵	Non No	Oui Yes		
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données to sur le contrôle des données techniques?					V	Non	Oui		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le									
5. a) Will the supplier and its employees require acc Le fournisseur ainsi que les employés auront-i (Specify the level of access using the chart in (Préciser le niveau d'accès en utilisant le table	ls accès à des renseignement Question 7. c)	ts ou à de			~	No Non	Yes Oui		
 b) Will the supplier and its employees (e.g. clean PROTECTED and/or CLASSIFIED information Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoye 	ers, maintenance personnel) n or assets is permitted. urs, personnel d'entretien) au	require a	ccès à des zones d			No Non	Yes Oui		
à des renseignements ou à des biens PROTÉ 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirer S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livra	ment with no overnight storage	e?			V	No Non	Yes Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplie	r will be required to access / I	Indiquer I	e type d'informatio	n auquel le fournisseur devra	avoir ac	cès			
Canada	NATO / OTAN	N		Foreign / Étranger	·				
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la No release restrictions	All NATO countries			No release restrictions		-			
Aucune restriction relative à la diffusion	Tous les pays de l'OTAN	Ш		Aucune restriction relative à la diffusion		J			
Not releasable À ne pas diffuser					_	_			
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :	L	_			
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pré	ciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précis	ser le(s)	pays	:		
7. c) Level of information / Niveau d'information									
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED			PROTECTED A					
PROTECTED B	NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED		늗	PROTÉGÉ A PROTECTED B	屵	4			
PROTÉGÉ B 🔲	NATO DIFFUSION REST	REINTE		PROTÉGÉ B					
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL			PROTECTED C					
PROTÉGÉ C L CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET		井	PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	믐	1			
CONFIDENTIEL	NATO SECRET			CONFIDENTIEL					
SECRET	COSMIC TOP SECRET			SECRET					
TOP SECRET	COSMIC TRES SECRET			SECRET TOP SECRET	岩	+			
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET					
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)					
				25 525.121 (5/5/141)					
TB 0/00T 350 403/3004/40\	Convity Classification (C	lassif t	lon do oác#£	ı					
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / C Unclassified				C		الإلى		
	Uniciassilled	, non-ola	Jone			all	adä		

Page 13 de 24



Contract Number / Numéro du contrat 202402348 Security Classification / Classification de sécurité Unclassified / non-classifié

PART A (conf	inued) / PARTIE A (suite)				
8. Will the supple Le fournisse If Yes, indic	polier require access to PROTECTED ar eur aura-t-il accès à des renseignement ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité	s ou à des biens COMSEC dé		CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
9. Will the supp	plier require access to extremely sensit eur aura-t-il accès à des renseignement	ive INFOSEC information or as		ate?	No Yes
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du mat Number / Numéro du document :	ériel :			
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - P	ERSONNEL (FOURNISSEUR)			
10. a) Personn	el security screening level required / Ni	veau de contrôle de la sécurité	du personnel requis		
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SEC	
	TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		TOP SECRET TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	Special comments: Commentaires spéciaux : Facility A	ccess II with escort - Accès aux	installations II avec esco	rte	
	NOTE: If multiple levels of screening a REMARQUE: Si plusieurs niveaux d	e contrôle de sécurité sont requ			
	creened personnel be used for portions onnel sans autorisation sécuritaire peu		ı travail?		No Yes Non Oui
	vill unscreened personnel be escorted?	-il se voli conilei des parties di	ı tlavalı !		No Yes
	ffirmative, le personnel en question ser	a-t-il escorté?			Non Oui
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C -	MESURES DE PROTECTION	(FOURNISSEUR)		
	ON/ASSETS / RENSEIGNEMENT		,		
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and sto s?	re PROTECTED and/or CLASS	SIFIED information or ass	ets on its site or	No Yes
Le fourn CLASSI	isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en FIÉS?	reposer sur place des renseigr	nements ou des biens PR	OTÉGÉS et/ou	
	supplier be required to safeguard COM ilsseur sera-t-il tenu de protéger des re		MSEC?		No Yes Oui
PRODUCTIO	N ON				
	oroduction (manufacture, and/or repair an	d/or modification) of PROTECTE	ED and/or CLASSIFIED ma	terial or equipment	No Yes
	the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la	production (fabrication et/ou rép	paration et/ou modification)	de matériel PROTEGE	Non Oui
et/ou CL	ASSIFIÉ?				
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUP	PORT RELATIF À LA TECHNO	LOGIE DE L'INFORMATI	ON (TI)	
				()	
	supplier be required to use its IT systems	to electronically process, produc	e or store PROTECTED ar	nd/or CLASSIFIED	No Yes
	tion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres	systèmes informatiques pour tra	iter produire ou stocker éle	ctroniquement des	Non Oui
	nements ou des données PROTÉGÉS e		nor, produiro od otookor ole	saleriiquement ace	
11 e) Will there	e be an electronic link between the supp	lier's IT evetems and the govern	ment denartment or agen	-v2	No Yes
Dispose	ra-t-on d'un lien électronique entre le syst				Non Oui
gouvern	ementale?				
TRS/SCT 35/	0-103(2004/12)	Security Classification / Clas	sification de sécurité		
100/001 00/	J-100(200 4 /12)	Unclassified / no			Canadä
					Carlada

Page **14** de **24**



Contract Number / Numéro du contrat 202402348

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified / non-classifié

PART C <i>- (continue</i>	an / E) A D	TIE /	(quita)												
For users comple					the sumr	nary chai	t below to inc	dicate the cate	gory(ies)	and level	s) of	safe	guar	ding required	at the sup	plier's
site(s) or premise											,		•			
Les utilisateurs que niveaux de sauve								le tableau réc	apitulatif c	i-dessous	pour	indi	quer	, pour chaque	catégorie	, les
For users comple																
Dans le cas des u dans le tableau re				ıi remplissent l	e formula	ire en lig	ne (par Interi	net), les répon	ses aux q	uestions	orécé	dente	es s	ont automatiq	uement sa	aisies
dans ic tableau it	COUP	ntala	ui.		SI	JMMARY	CHART /	TABLEAU R	ÉCAPITU	LATIF						
Category Catégorie	PRO	OTECTI OTÉG	ED	CLA	ASSIFIED ASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
Categorie						TOP	NATO	NATO	NATO	COSMIC	PROTECTED PROTÉGÉ		D			Тор
	A	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET TRÈS SECRET	RESTRICTED NATO DIFFUSION	CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET COSMIC TRÉS	A	B	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET TRES SECRET
Information / Assets							RESTREINTE			SECRET	+					
Renseignements / Biens Production									_		-					-
IT Media /											+					+
Support TI IT Link /											\vdash					
Lien électronique		_														
La description If Yes, classif Dans l'affirma « Classificatio 12. b) Will the docur La documental If Yes, classification attachments (Dans l'affirma « Classification des pièces joi	y thing tive on distriction y thing tive on distriction districtio	is fo e, cla e sé tatio asso is fo SE(e, cla e sé	rm b ssifi curit n atta ciée rm b CRE ssifi	by annotating ier le présent ié » au haut el ached to this S à la présente by annotating T with Attach ier le présent	the top a formulain au bas d RCL be F LVERS so the top a ments). formulair	and botto re en ind lu formul PROTEC era-t-elle nd botto re en indi	om in the are iquant le niv aire. TED and/or C PROTÉGÉE m in the area	ea entitled "S eau de sécur CLASSIFIED? et/ou CLASS a entitled "Se eau de sécuri	ecurity C ité dans I FIÉE? curity Cla té dans la	lassificat a case in assification	titulé on" a tulée	e nd ii			✓ No Non	Yes Oui
TBS/SCT 350-10	3(20	004/1	2)				Unclassified	/ non-classifi	<u> </u>					Car	naď	ä

Page **15** de **24**

Non sensible



Guide sur la sécurité pour les LVERS

LVERS no: 103551

Préparé par : Section de la sécurité ministérielle de la région du Centre Gendarmerie royale du Canada



Canadä

Non sensible

Exigences générales liées à la sécurité

Tous les entrepreneurs retenus pour ce contrat doivent respecter le contexte en matière de sécurité de la GRC en se conformant aux directives décrites dans le présent document.

- Toute l'information protégée (documentation papier) et tout autre bien de nature délicate dont la GRC a la responsabilité doivent être communiqués à l'entrepreneur conformément aux processus déjà approuvés.
- L'information divulguée par la GRC sera administrée, conservée et éliminée conformément au contrat. À tout le moins, l'entrepreneur doit respecter la Politique sur la sécurité du gouvernement.
- 3. L'entrepreneur doit signaler rapidement à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de l'information échangée aux termes du présent contrat et lui fournir des précisions sur l'utilisation ou la divulgation non autorisée (c.-à-d. perte accidentelle ou délibérée d'information de nature délicate).
- 4. Il est interdit de prendre des photos. Si des photos sont requises, il faut communiquer avec le chargé de projet de l'organisation et la Section de la sécurité ministérielle.
- 5. L'utilisation de biens personnels, comme des périphériques de bureau, des dispositifs de communication et des supports de stockage amovibles (p. ex. clés USB), sur l'équipement de la GRC est interdite.
- 6. L'entrepreneur n'est pas autorisé à divulguer de l'information de nature délicate reçue de la GRC à un sous-traitant n'ayant pas la cote de sécurité de la GRC requise pour accéder à l'information en question.
- 7. La Section de la sécurité ministérielle de la GRC se réserve le droit de :
 - Mener des inspections dans le site ou les installations de l'entrepreneur. De telles inspections peuvent être réalisées avant que de l'information de nature délicate ne soit échangée ou au besoin (p. ex. si le bureau de l'entrepreneur devait déménager). Ces inspections visent à assurer la qualité des mesures de protection mises en place.
 - Demander la vérification, au moyen de photos, des mesures de protection. De telles photos
 peuvent être demandées avant que de l'information de nature délicate ne soit échangée ou
 au besoin (p. ex. si le bureau de l'entrepreneur devait déménager). Ces photos visent à
 assurer la qualité des mesures de protection mises en place.
 - Fournir des conseils sur les mesures de protection obligatoires (mesures précisées dans le présent document et possiblement d'autres mesures propres au site).

Page 2 de 5

Non sensible

8. Afin d'assurer le contrôle souverain du Canada sur ses données, toutes les données sensibles ou protégées contrôlées par le gouvernement seront stockées sur des serveurs situés au Canada. Les données seront chiffrées de façon appropriée pendant le transfert.

Sécurité matérielle

- 1. L'accès physique est limité aux endroits précis des installations ou des sites de la GRC qui sont requis pour réaliser les objectifs du contrat.
- 2. Avant d'entrer dans une zone opérationnelle d'un immeuble ou d'une installation de la GRC, les entrepreneurs et les sous-traitants qui non pas obtenu la CFA doivent remettre tous leurs appareils électroniques (p. ex. téléphone intelligent, caméra, téléphones cellulaires) au comptoir de réception/de sécurité jusqu'à ce qu'ils partent.
- 3. L'entrepreneur n'a pas le droit d'utiliser des employés ne détenant pas d'attestation de sécurité pour effectuer une partie des travaux.
- 4. Une carte d'accès aux installations est requise pour accéder à un immeuble ou à un site de la GRC ou se déplacer à l'intérieur d'un tel endroit; la carte doit être portée et visible en tout temps.
- 5. L'entrepreneur ne doit pas produire, fabriquer, réparer ou modifier du matériel ou de l'équipement protégé ou classifié dans ses propres installations.
- 6. L'entrepreneur ne doit pas retirer d'un immeuble ou d'un site de la GRC des biens ou des renseignements portant la désignation « Protégé » ou « Classifié ».
- 7. Il est interdit à l'entrepreneur d'accéder, d'entreposer, de traiter ou de produire de renseignements de nature délicate de la GRC de niveau « Protégé A » ou de niveau supérieur, ou encore d'en discuter.
- 8. Les entrepreneurs doivent être accompagnés en tout temps lorsqu'il se trouve dans une zone de la GRC

Sécurité informatique

1. Aucune information, classifiée de niveau « Protégé A » ou de niveau supérieur, ne doit être transmise <u>par voie électronique</u> hors des réseaux de la GRC ou traitée au site de l'entrepreneur.

Page 3 de 5

Non sensible

- Aucune information électronique et aucun bien de nature délicate classifiés de niveau
 « Protégé A » ou de niveau supérieur ne doivent être retirés des réseaux ou de la propriété de la
 GRC.
- L'utilisation de biens personnels, comme des périphériques de bureau, des dispositifs de communication et des supports de stockage amovibles (p. ex. clés USB), sur l'équipement de la GRC est interdite.
- 4. Il est interdit d'utiliser des appareils technologiques personnels pour se brancher aux réseaux de la GRC de quelque façon que ce soit ou de créer un réseau ou un point d'accès dans les installations de la GRC.
- 5. Il est interdit de stocker des renseignements désignés « Protégé A » ou « Protégé B », qu'ils soient chiffrés ou non, sur des systèmes, des réseaux ou des supports de stockage, sauf si ceux-ci sont spécialement approuvés à cette fin.
- 6. L'entrepreneur doit signaler rapidement à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de l'information échangée aux termes du présent contrat et lui fournir des précisions sur l'utilisation ou la divulgation non autorisée
- 7. Si la nature ou la portée des travaux change, l'entrepreneur doit en aviser immédiatement l'autorité contractante de la GRC, qui communiquera avec la Section de la sécurité ministérielle de la GRC, afin d'examiner le tout et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées en matière de sécurité.
- 8. Les travaux prévus au contrat doivent être effectués dans des espaces de travail contrôlés par la GRC et approuvés pour la tâche.
- 9. Seuls les entrepreneurs qui ont une <u>cote de fiabilité approfondie de la GRC</u> peuvent utiliser un téléphone cellulaire personnel (avec autorisation) dans les locaux de la GRC, toutefois :
 - a. la communication doit être limitée aux renseignements de nature non délicate;
 - b. il ne doit pas servir à mener des activités de la GRC;
 - c. il ne doit en aucun temps être branché aux technologies de communication de la GRC.
- 10. Les vidéoconférences ou les conférences téléphoniques au cours desquelles des renseignements de nature délicate de la GRC sont discutés doivent être réalisées sur un dispositif informatique approuvé fourni par la GRC ou le gouvernement du Canada. Ainsi, les vidéoconférences ou les conférences téléphoniques avec des organismes externes ou non gouvernementaux doivent demeurer non classifiées.

Sécurité du personnel

Page 4 de 5

Non sensible

- 1. Tous les entrepreneurs travaillant pour la GRC ou embauchés par celle-ci doivent détenir une autorisation de sécurité valide. Si le personnel de l'entrepreneur a accès à des renseignements de nature délicate de la GRC, l'autorisation requise de la GRC ou l'équivalence approuvée par la GRC doit être au niveau approprié. Le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification par la GRC avant de se voir accorder l'accès à des renseignements, aux systèmes, aux biens ou aux installations. La GRC se réserve le droit d'interdire l'accès à tout membre du personnel de l'entrepreneur à tout moment. En cas d'incident, de sécurité ou autre, la GRC a le droit de refuser ou de suspendre l'accès aux emplacements, aux services ou aux données de la GRC si les situations justifient cette mesure, en attendant l'examen de l'incident.
- Lorsque la GRC détermine, par exemple, qu'une autorisation d'accès à l'installation (FA2), une cote
 de fiabilité approfondie, ou une cote de fiabilité approfondie avec autorisation de niveau Secret est
 nécessaire, elle invite les entrepreneurs par courriel à visiter son portail en ligne pour y remplir les
 formulaires d'autorisation.
- Tout le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants doit maintenir une autorisation de sécurité
 correspondant au caractère délicat des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat (en
 conformité avec les dispositions de la LVERS).
- 4. L'autorisation de sécurité du personnel doit être en place avant le début de tout travail lié au besoin décrit dans la LVERS ou l'énoncé des travaux.
- 5. Lorsque du personnel non présélectionné est requis, les rôles doivent être identifiés et approuvés au préalable par la GRC dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) une fois le fournisseur retenu choisi.
- 6. L'entrepreneur sera tenu d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. Par exemple : Personnel autorisé qui quitte l'entreprise ou qui ne soutient plus le contrat de la GRC, nouveau personnel nécessitant un filtrage de sécurité et personnel nécessitant un renouvellement de son filtrage de sécurité.
- 7. La GRC procédera à des vérifications de filtrage de sécurité du personnel dépassant les exigences de sécurité prescrites par la <u>Politique sur la sécurité du gouvernement</u>.
- 8. La GRC se réserve le droit d'augmenter ou de modifier les niveaux de sécurité requis, selon ce qu'elle juge approprié, lorsque les rôles professionnels auront été mieux définis.

Page 5 de 5

ANNEXE C PLAN(S) D'ÉTAGE

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES:

Pour les produits de catégorie 1a, le soumissionnaire doit fournir :

- a) le ou les plans d'étage achevés ainsi que les produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé;
- b) une liste des produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé qui sont offerts dans le ou les plans d'étage.

La liste des produits doit, au minimum, comprendre les renseignements suivants :

- les numéros de pièces du fournisseur, y compris les produits non disponibles qui font partie de cette catégorie;
- de brèves descriptions des produits;
- les quantités;
- les prix unitaires fermes.
- c) Les soumissionnaires doivent fournir un <u>système de panneaux empilables</u> qui se compose d'un panneau de base avec le(s) module(s) supplémentaire(s) requis tel que défini dans le(s) modèle(s) de cloison(s) du présent besoin.

***** Les produits des catégories autres que la catégorie 1a figurent sur le plan d'étage à titre informatif seulement.****

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend tous les composants et toutes les quantités requises pour la catégorie 1a, conformément aux plans d'étage, aux détails des cloisons, aux matrices de cloisons ou aux plans d'aménagement des postes de travail présentés à l'annexe C.

* À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire » devient « l'entrepreneur ».

Exigence de la catégorie 1a :

1) Plan(s) d'étage

Se reporter au pdf ci-joint

2) Détails des cloisons

- a. la hauteur de tous les panneaux nécessaires : <u>hauteur des panneaux additionnels offrant une intimité au niveau de la surface de travail, hauteur des panneaux additionnels offrant une intimité en position assise;</u>
- b. Lorsqu'une alimentation électrique est nécessaire, elle est située <u>en dessous</u> de la surface de travail; si un regroupement de postes de travail doit comprendre des cloisons partagées avec un côté alimenté et l'autre non, ces cloisons doivent avoir une alimentation électrique.
- c. type d'alimentation électrique : colonne d'alimentation.

3) Modèle de cloisons ou aménagement des postes de travail

a. Modèle de cloisons

Modèle de cloisons - A

Panneau additionnel offrant une intimité au niveau de la surface de travail, non alimenté

Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Fabric / tissu	Fabric / tissu
Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Fabric / tissu	Fabric / tissu

Modèle de cloisons - B

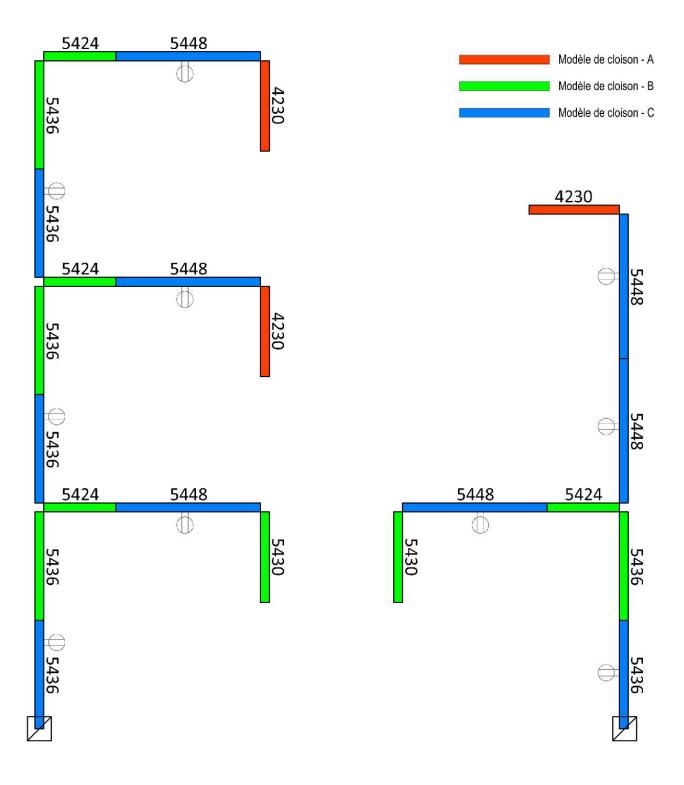
Panneau additionnel offrant une intimité en position assise, non alimenté

Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Fabric / tissu	Fabric / tissu
Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Fabric / tissu	Fabric / tissu

Modèle de cloisons - C

Panneau additionnel offrant une intimité au niveau de la surface de travail, prises électriques sous la surface de travail (un côté)

Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Fabric / tissu	Fabric / tissu
Élément supérieur 1	Élément supérieur 2
Cut outs for power & data, Fabric / Découpes pour prises électriques et prises de données, tissu	Fabric / tissu



INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard V-C.5 janvier 2023

ARTICLE	QTÉ	PRODUITS DE LA CATÉGORIE 1A
1	3	Panneaux offrant une intimité au niveau de la surface de travail de 30 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison A
2	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 24 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)
3	6	Panneaux offrant une intimité en position assise de 48 po de largeur, prises de courant sous la surface de travail (un seul côté) (modèle de cloison C)
4	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 36 po de largeur, prises de courant sous la surface de travail (un seul côté) (modèle de cloison C)
5	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 36 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)
6	2	Panneaux offrant une intimité en position assise de 30 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)